

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 16 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le seize Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,
MM : BEAUSSEIN Paul, BERTAUD Pierre, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

Absent (s) excusé (s) : /

Absent (s) : /

Représenté (s) : /

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 9 Mai 2014

Date d'affichage : 12 Mai 2014

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur MOIRIN Grégory, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Le compte rendu du conseil du 18 avril 2014 a été envoyé par messagerie électronique car

le délai était relativement court.

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014.

Madame BERON Céline demande à être retirée du Comité Environnement-Entretien et souhaite le réintégrer plus tard. Elle a préparé des supports de communication sur l'organisation du Conseil Municipal et des Comités.

Balayage des différents points du précédent conseil :

Formation des commissions (composées d'élus), création de la CAO, CCAS, désignation des délégués représentant la commune dans les diverses collectivités, ...

Madame le Maire demande aux Adjointes et aux Conseillers Délégués de réfléchir à l'attribution de leurs indemnités pour porter les projets qui leur tiennent à cœur et de les présenter lors du prochain conseil.

Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas de remarques, il a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

Modification de l'ordre du jour du Conseil

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- Adhésion du Grand-Pressigny au Syndicat Cavités 37

Celle-ci étant déjà effectuée. Le Conseil Municipal aurait dû se prononcer sur cette demande d'adhésion (conformément aux statuts du syndicat cavités 37).

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 mai 2014,
Vu la demande proposée par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2014, comme suit :

- de retirer la délibération relative à l'Adhésion du Grand-Pressigny au Syndicat Cavités 37

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

Question posée concernant l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire (SICALA) lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 mai 2014. Les communes de Villaines et de Thilouze n'adhèrent pas directement au SICALA puisqu'elles n'y ont pas d'intérêt direct. Elles sont représentées par le biais de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR), néanmoins, leur retrait devra être validé par délibération de l'ensemble des collectivités adhérentes.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Eglise : Réfection de la Toiture

 Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire

Rue des Marches : Travaux de soutènement

Désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil d'Administration de l'Association AREFI

Désignation des participants aux comités communautaires

Achat d'une pompe

1) 2014_040 – Eglise : Réfection de la Toiture Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire

Madame le Maire présente le point concernant le projet de restauration de l'église et les travaux prioritaires prévus sur l'année 2014.

Des actions ont cependant déjà été réalisées :

- fermeture de l'accès au passage, sauf pour l'Association Les Amis de l'Eglise (pour l'ouverture de l'édifice), la Mairie et le Prêtre,
- mi-avril, retrait d'une partie des plantes le long du mur de l'édifice pour limiter les désordres liés à l'humidité par infiltration et remontées capillaires à l'intérieur.

Nécessité d'entreprendre une étude particulière et probablement gratuite sur les peintures, celles-ci datant de deux périodes, XIXème et XI et XIIème pour les plus anciennes (abside), les contacts sont à relancer.

Demande de Monsieur DE BOISSESON Vincent pour organiser une visite de l'abside à l'attention des élus.

Présentation du phasage des travaux urgents envisagés pour 2014 par Monsieur MICHOT Yannick :

Abside :

Reprise complète de la **couverture** (retrait complet) en ardoises d'Angers ainsi que de la charpente (reprise avec fourreaux et choix des essences pour réfection de la charpente à définir en fonction du budget).

Il n'est pas possible d'abaisser la charpente ni de redescendre les maçonneries pour mettre en valeur les oculi (vitreaux de la nef) et les rendre plus visibles.

Concernant les **maçonneries**, reprise des pierres sur le contrefort gauche (pied du mur et sous toiture), droit et la fissure.

Il sera nécessaire d'insister auprès des entreprises retenues pour protéger les peintures lors des travaux, celles-ci revêtant une importance patrimoniale forte.

A ce jour, quatre entreprises ont été contactées, deux pour les devis de maçonnerie et toiture et deux autres avec lesquelles un rendez-vous doit être convenu dans les jours prochains.

Le plan de financement est prêt et a été réalisé sur la base des devis reçus. Celui-ci doit être adressé au Conseil Général d'Indre-et-Loire avant le 20 mai pour ne pas perdre le bénéfice de l'aide financière allouée.

Le drainage du pourtour de l'église est à prévoir, sur une longueur de 21 m, avec un raccordement au regard d'eaux pluviales et un autre dont l'exutoire se situera dans le parterre de fleurs à l'arrière de l'abside.

Les travaux sont prévisibles pour le mois de septembre 2014.

Il n'y aura pas besoin de coordonnateur SPS pour les travaux si le planning est bien organisé et si deux entreprises sont retenues pour réaliser les travaux.

Concernant la réfection de la charpente de l'abside, le choix des essences nobles en option, sera arbitré au détriment des fournitures nécessaires au drainage.

Une des priorités étant de limiter l'humidité le long du mur, il sera nécessaire de déplacer les hortensias (emplacement à définir).

Une rencontre est à prévoir avec l'Association Les amis de l'Eglise pour présenter les projets et faire le point sur les diverses actions entreprises.

Nécessité de bloquer l'accès par l'édicule (passage latéral à l'édifice) pour des raisons de sécurité liées à la chute potentielle de pierres. Cet élément a été adossé plus récemment à l'église, cache une arche romane qui pourrait être mise en valeur et ne représente pas d'intérêt patrimonial particulier. Sa déconstruction, à valider par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), permettrait de mettre en valeur le contrefort gauche de l'abside.

Les différentes étapes des travaux à réaliser pour restaurer l'église sont répertoriées dans l'étude, son analyse doit être approfondie pour établir une programmation pluriannuelle avec l'ensemble des acteurs (ABF, Direction Régionale des Affaires Culturelles - Centre (DRAC), Fondation du Patrimoine, l'Association Les Amis de l'Eglise).

Concernant le volet financier, la DRAC peut contribuer à hauteur de 40 % et la Fondation du Patrimoine à hauteur de 5 % (souscription publique, dotation, ...)

La problématique liée à la présence de pigeons sur l'édifice est évoquée.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L. 111-2, L. 111-3, L. 111-4, L. 111-10, et L. 3232-1 et L. 3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS) tel que voté par l'Assemblée Départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Général.

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) joint à la présente délibération.

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) qui se rapporte à notre territoire, je vous propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2014 du projet de l'Eglise - Réfection de la toiture, dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Je vous propose :

- d'approuver son plan de financement tel que figurant ci-après,

Coût d'objectif de l'opération

Maçonnerie Abside	2 822,34 €
Couverture Abside	5 475,03 €
Drainage	3 569,92 €
Fournitures pour drainage	900,00 €
	<hr/>
HT	12 767,29 €
TVA 20 %	2 553,46 €
	<hr/>
TTC	15 320,75 €

Financement prévisionnel

Subvention sollicitée : CDDS 2014	6 314,00 €
Fonds propres	9 006,75 €
	<hr/>
	15 320,75 €

- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de six mille trois cent quatorze euros (6 314,00 €),

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOPTE le projet de réfection de la toiture, de la maçonnerie de l'Abside et le drainage de l'Eglise présenté par Madame le Maire,

APPROUVE le plan de financement tel que figurant ci-après,

Coût d'objectif de l'opération

Maçonnerie Abside	2 822,34 €
Couverture Abside	5 475,03 €
Drainage	3 569,92 €
Fournitures pour drainage	900,00 €
	<hr/>
HT	12 767,29 €
TVA 20 %	2 553,46 €
	<hr/>
TTC	15 320,75 €

Financement prévisionnel

Subvention sollicitée : CDDS 2014	6 314,00 €
Fonds propres	9 006,75 €
	<hr/>
	15 320,75 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de six mille trois cent quatorze euros (6 314,00 €),

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

2) 2014_041 – Rue des Marches : Travaux de soutènement

Madame le Maire fait une rétrospective sur le dossier du sinistre de la rue des Marches.

Elle évoque l'expertise du 15 mai 2014 réalisée par les techniciens du Syndicat Cavités 37 sur la partie sinistrée et sur les propriétés riveraines au regard de l'évolution de la situation depuis le mois de février dernier et des risques potentiels.

Tous les propriétaires invités étaient présents et ont bénéficié d'un retour personnalisé par les experts sur l'état de leurs caves : 1 cave attenante doit être comblée définitivement en plus de celle sinistrée.

Intervenants présents : Expert géologue et Président du Syndicat Cavités 37, Représentant de l'entreprise ROC Confortation, Chef du Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest (STA du Sud-Ouest) et Représentant du secteur.

Le risque d'effondrement des éperons rocheux étant relativement important, les experts déconseillent de rouvrir partiellement, y compris pour rétablir la circulation des piétons.

Monsieur BROCHARD Franck demande comment bloquer efficacement le passage puisqu'il n'est pas le seul à constater la circulation de piétons qui franchissent le barriérage malgré la présence des arrêtés et les fixations qui ont été mises en place.

Madame le Maire fait part des 3 étapes qui sont envisagées :

1) Consolidation provisoire pour préserver les biens existants et ouvrir la route à la circulation des piétons et des automobilistes par alternance sur une voie (levée du péril imminent par soutènement des caves sinistrées, confortement de la façade du coteau à l'aide de tirants, installation d'une barrière dynamique et d'une membrane pour éviter le ruissellement d'eau sur l'éboulis).

2) Consolidation définitive pour ouvrir la circulation dans son intégralité (confortement global et durable de la zone sinistrée).

3) Remise en état du secteur sinistré y compris du point de vue esthétique avec le patrimoine existant (escaliers typiques donnant le nom à la rue des Marches).

Monsieur BRUYANT François demande par quel procédé seront comblées les caves.

Réponse lui est faite par injection de soupe de béton pour infiltration dans tous les interstices créés sous éboulis.

Madame BERON Céline demande si le volume des caves à combler est connu.

Il n'est pas connu pour le moment et doit être estimé précisément par les techniciens du Syndicat Cavités après analyse des levés topographiques des cavités. Néanmoins, ces dernières ne comptent pas parmi les plus profondes de la rue.

Madame le Maire évoque le degré de complexité global du dossier et en particulier le problème posé par le fait que le sinistre se soit produit sur des propriétés privées et des difficultés attendues pour la prise en charge des frais par les assurances des propriétaires concernés. Celui-ci reste conditionné par la publication de l'arrêté de Catastrophe Naturelle (CATNAT).

La demande d'arrêté de Catastrophe Naturelle a été réalisée et suit la procédure complexe auprès des services de l'état concernés. Le dossier complet, nécessite l'avis de la Préfecture d'Indre-et-Loire avant de passer en commission au Ministère de l'Intérieur pour prendre l'arrêté correspondant. Il paraît peu probable au regard des délais d'instruction que le dossier soit présenté à la commission du mois de mai, mais plus probablement à celle de juin.

Monsieur le Député d'Indre-et-Loire, de l'Arrondissement de Chinon, Laurent BAUMEL, présent à la réunion de restitution du 15 mai 2014, va solliciter les organes de l'Etat compétents en la matière pour faciliter la démarche auprès de la Région (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre) et des Ministères de l'Intérieur pour l'arrêté Catastrophe Naturelle et de l'Environnement et du Développement Durable pour les Fonds Européens BARNIER.

Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Chinon, également présent le 15 mai 2014, quand à lui interviendra à son niveau pour les questions liées à la planification des actions et les démarches liées à l'aspect aides financières à entreprendre pour permettre la réouverture de la Route Départementale (levée du péril imminent pour déclencher les travaux de confortement sans perdre le bénéfice des Fonds Européens BARNIER dans le cadre de la substitution de la commune pour les frais engagés).

Le Syndicat Cavités 37 va assurer un appui sur le montage du dossier Fonds Européens BARNIER au titre des risques majeurs. Il va également réaliser, à la demande de la Mairie, une étude hydrogéologique sur le secteur dans le cadre de cette procédure. L'objectif étant de formuler des préconisations sur les pratiques d'entretien de la crête du coteau et des pratiques agricoles attenantes pour éviter les problèmes de ruissellements déclencheurs des effondrements. Cette étude sera réalisée, en premier lieu, sur la partie du village située entre la rue de la Molinière et le chemin au-dessus du Club des Jeunes.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour transmettre au Syndicat Cavités 37 l'ensemble des documents nécessaires au montage du dossier et à la réalisation de l'étude.

Monsieur DE BOISSESON Vincent demande comment communiquer efficacement sur le sujet pour faire état de la situation au regard du risque potentiel et des démarches engagées par la commune, affichage sur grilles de la rue des Marches par exemple.

Madame le Maire fait part des difficultés générées par le sinistre pour les riverains de la rue des Marches et en particulier pour certains d'entre eux pour lesquels des services doivent être mis en place (personnes âgées, personnes handicapées), livraison de courses, rupture de l'isolement, mise à disposition de vélo électrique par la CCPAR (malgré la complexité du dossier à constituer).

Les personnes présentes du Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest (STA du Sud-Ouest) ont été sollicitées pour revoir les problèmes liés à la signalétique et au fléchage de la commune actuellement interdite aux poids lourds. La déviation doit permettre aux touristes d'accéder facilement au village pour la saison à venir.

Délibération

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une rétrospective sur le dossier concernant le sinistre du 14 février dernier, qui a eu lieu dans la rue des Marches.

Puis, elle donne un compte-rendu de la nouvelle expertise réalisée le 15 mai 2014 par deux techniciens géologues du SI Cavités 37, comprenant la partie sinistrée ainsi que les caves des propriétaires riverains.

Cette expertise a été suivie d'une réunion en présence de Monsieur BAUMEL Laurent,

Député d'Indre-et-Loire, de l'Arrondissement de Chinon, accompagné de son assistante parlementaire, des techniciens géologues accompagnés du Président du SI Cavités 37, de deux représentants du Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest (STA du Sud-Ouest), et d'un représentant de l'Entreprise ROC Confortation.

Cette première réunion a permis de faire un point sur la sécurisation des lieux car le risque d'effondrement d'éperons rocheux et du mur de moellons reste important et un point sur les formalités administratives à réaliser pour obtenir des financements (exemples : Fonds Européens Barnier, réserves parlementaires, aide exceptionnelle du Conseil Général d'Indre-et-Loire).

Une seconde réunion a eu lieu ensuite en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Chinon avec tous les propriétaires concernés par le sinistre afin de leur donner un retour personnalisé de l'état de leurs caves suite à cette nouvelle expertise.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SI Cavités 37 accepte de seconder la commune pour le montage du dossier concernant la demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier et de prendre en charge une étude topographique, géologique et hydrogéologique en périphérie du périmètre du secteur concerné soit de la rue de la Molinière au chemin n° 47.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- autorise Madame le Maire à transmettre au SI Cavités 37 tous les documents nécessaires au montage du dossier concernant la demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier,
- accepte qu'une étude topographique, géologique et hydrogéologique soit réalisée sur la partie centrale du village situé entre la rue de la rue de la Molinière au chemin n° 47 par le SI Cavités 37,
- donne l'autorisation au SI Cavités 37 de transmettre tous les documents réalisés aux entreprises spécialisées dans l'étude des sols pour organiser l'étude topographique, géologique et hydrogéologique.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

3) 2014_042 – Désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil d'Administration de l'Association AREFI

Madame le Maire présente l'Association Ridelloise pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion (AREFI) et explique son activité (formations informatiques, visa internet, accompagnement vers l'emploi, ...).

Il s'agit de désigner un(e) représentant(e) de la commune, d'autres participant(e)s non désigné pouvant être présents sur demande.

Madame MORIN Céline est désignée et Madame LECORNEC Josiane fait part de son intérêt pour assister dans la mesure du possible aux réunions du conseil d'administration de l'AREFI.

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la commune est adhérente à l'Association Ridelloise pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion (AREFI),
- que selon les statuts de l'association, un(e) représentant(e) de chaque commune du territoire siège au sein du Conseil d'Administration,
- que le ou la représentant(e) de chaque commune est désigné(e) par l'organe délibérant parmi ses membres.

Puis Madame le Maire propose la candidature de Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge de la Vie Sociale pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association AREFI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DESIGNE Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire pour représenter la commune.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

4) 2014_043 – Désignation des participants aux comités communautaires

Madame le Maire présente les comités communautaire (voir tableau annexé au présent compte-rendu).

Délibération

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le Conseil Communautaire peut former en application des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales des comités communautaires chargés d'étudier les questions soumises au Conseil Communautaire. L'ensemble de leurs propositions et de leurs avis sont soumis au Bureau Communautaire puis au Conseil Communautaire.

Puis, elle précise qu'ils doivent désigner deux délégués titulaires dans chaque comité constitué à la Communauté de Communes et leur demande de procéder à ces désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DESIGNE les conseillers pour siéger dans les comités de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau

- Comité Economie, Agriculture et Commerces de proximité
Compétences :
 - Zones d'activités et ZAC de la Loge
 - Bâtiments et ateliers-relais
 - Commerces de proximité
 - Emploi
 - Aides économiques

- Groupement « Entreprendre »
- Partenariats (CCI, CMA, etc.)
- Agriculture

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Monsieur DE BOISSESON Vincent,
Madame JAULIN Brigitte,

- Comité Tourisme

- Compétences :
- Stratégie touristique
 - Office de tourisme
 - Société Publique Locale
 - Partenariats avec les acteurs privés du tourisme
 - Musée de l'Osier et de la Vannerie
 - Maison du Meunier
 - Politique cyclo touristique
 - Circuits de randonnées pédestres
 - Circuits randonnées équestre

Conseillers : Madame BERGEOT Marie-Annette (Conseillère Communautaire),
Monsieur BROCHARD Franck,
Madame GIRAULT Florence,

- Comité Culture et Communication

- Compétences :
- Saison culturelle et CEDR
 - Relations avec Pétri
 - Informatisation des bibliothèques
 - Guides pratiques
 - Site internet et site extranet
 - Rapport d'activités
 - Communication interne

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Madame BERON Céline,
Monsieur BROCHARD Franck,

- Comité Transports et Mobilité

- Compétences :
- Transports scolaires
 - Transport d'enfants
 - Mobilité

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Monsieur BRUYANT François,
Madame GUERINEAU Virginie,

- Comité Bâtiments, Développement Durable, Réseaux et Hydraulique

- Compétences :
- Bâtiments administratifs et publics
 - Bâtiments économiques
 - Etudes et suivi des travaux
 - Gymnase

- Hydraulique / GEMAPI
- Ordures ménagères
- Développement durable

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Monsieur BRUYANT François,
Monsieur MOIRIN Grégory,

- Comité Finances et Moyens Généraux

- Compétences :
- DOB
 - Analyse financière
 - BP, BS, DM et CA

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Monsieur DE BOISSESON Vincent,
Monsieur BEAUSSEIN Paul,

- Comité Enfance et Jeunesse

- Compétences :
- Multi-accueils (Azay-le-Rideau et Cheillé)
 - ALSH et accueils périscolaires
 - Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Madame ORY Fabienne,
Madame MORIN Céline,

- Comité Politiques Territoriales

- Compétences :
- PLH
 - SCOT
 - Très Haut Débit
 - Aménagement de l'espace
 - Cadastre et SIG

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Madame ORY Fabienne,
Monsieur MICHOT Yannick,

- Comité Action sociale

- Compétences :
- Relai de service public (pôle social)
 - Aire d'accueil des gens du voyage

Conseillers : Les Maires sont membres de droit.
Madame MORIN Céline,
Madame LE CORNEC Josiane.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

5) 2014_044 – Achat d'une pompe

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory pour présenter le point suivant concernant le renouvellement d'une pompe submersible au poste de refoulement du réseau d'assainissement collectif situé sis "La Méquillère".

Monsieur MOIRIN Grégory expose la demande du fontainier concernant le besoin de remplacement d'une des deux pompes de refoulement du poste de la Méquillère. Celle-ci montre des signes de faiblesses après 30 ans d'utilisation. Son remplacement est donc à prévoir, l'autre ayant été remplacée en 2010. Monsieur FOURNIER Stéphane a réalisé plusieurs devis au mois de février dernier auprès de différents fournisseurs et pour plusieurs types de matériels.

Pour une pompe de même type, le coût serait de 3 716,00 € HT, livré, sachant que le modèle de cette marque est fiable et adapté au besoin.

Un autre devis pour un modèle différent de pompe sollicité auprès d'un autre fournisseur serait de 4 773,00 € HT. Ce type de pompe n'est cependant pas nécessaire au regard de l'emplacement du poste de refoulement.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat du matériel préconisé par Monsieur FOURNIER Stéphane pour un montant de 3 716,00 € HT, comprenant la livraison (200 kg), le remplacement du matériel étant assuré en régie par le personnel communal.

Cette demande est soumise à l'avis du conseil bien que la dépense n'excède pas la délégation de Madame le Maire. En effet, le premier devis demandé directement auprès du fabricant était d'un montant supérieur, ce fournisseur contacté depuis proposant un tarif plus intéressant.

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait bon renouveler une des deux électropompes submersibles du poste de refoulement du réseau d'assainissement collectif situé sis "La Méquillère" avant qu'elle ne casse.

Puis, elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory qui présente les deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- accepte le renouvellement d'une électropompe submersible au poste de refoulement du réseau d'assainissement collectif situé sis « La Méquillère » pour un montant HT de 3 716,00 €.

- autorise Madame le Maire à signer le devis.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

Informations diverses :

Participation des conseillers aux réunions et installations des conseils des collectivités où est représentée la commune :

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Monsieur BRUYANT François présente les compétences du syndicat et informe de la tenue d'une réunion le 20 mai prochain à 14 h 30 à la salle polyvalente de Villaines-les-Rochers.

Madame le Maire demande si deux conseillers seraient disponibles pour y assister.

Syndicat Intercommunal Cavités 37

Monsieur MOIRIN Grégory relate l'élection de Monsieur CHARTIN Christophe, délégué titulaire de Villaines-les-Rochers, qui a été élu Président du syndicat lors du comité syndical du 24 avril dernier.

La prise en charge financière et lancement de l'étude hydrogéologique concernant le secteur de la rue des Marches et des Caves Fortes a été validée par le comité syndical.

SATESE 37

Monsieur MOIRIN Grégory a assisté au comité syndical du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) d'installation du bureau du syndicat pour le mandat 2014-2020. Monsieur PELICOT Joël, Président sortant a été réélu.

Monsieur MOIRIN Grégory est parti avant le résultat du vote des vice-présidents, 6 candidats pour 5 places à pourvoir. Les modalités du vote au regard du grand nombre de collectivités présentes (155 sur 180) rendant les dépouillements très longs, les autres points à l'ordre du jour ne concernant pas la commune, celui-ci s'est absenté pour d'autres obligations.

Un comité syndical est prévu au mois de juin prochain et les délégués se verront remettre une mallette spécifique avec l'ensemble des documents d'usage.

Conseil Communautaire le 14 mai 2014 à Azay-le-Rideau

Madame le Maire fait un point sur le déroulement du conseil communautaire du 14 mai dernier.

Indemnités et prise en charge des frais pour les élus

Indemnités et prise en charge des frais pour les élus sur le principe de ce qui a été adopté à Villaines-les-Rochers.

Commission Délégation de Service Publique (DSP)

Madame le Maire propose sa candidature pour faire partie de la liste concernant la commission Délégation de Service Publique (DSP).

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Nécessité de proposer deux personnes par commune pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Création des commissions intercommunales

Elections des délégués des communes au SMICTOM, SAVI, SI transports spécifiques, Pays du Chinonais, PNR

Les demandes de Monsieur BEAUVILLAIN Philippe et Monsieur BAUDRIER Jean-Pierre (Maire de La Chapelle aux Naux) d'être élus délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine (PNR LAT) ont été votées.

Madame le Maire a fait état de son incompréhension et de son mécontentement au regard du résultat concernant l'élection de Monsieur BEAUVILLAIN Philippe, faisant suite à celui des élections municipales (non-respect du choix fait par la majorité des administrés de Villaines-les-Rochers).

La réunion d'installation du comité directeur du PNR reporté au 13 juin 2014.

Maison de l'Emploi du Chinonais

Madame le Maire a été désignée représentante de la CCPAR au sein du conseil d'administration de la Maison de l'Emploi du Chinonais.

Association 1001 Pattes

Madame le Maire a été désignée représentante de la CCPAR au sein du conseil d'administration de l'Association 1001 Pattes.

Mission Locale du Chinonais

Madame le Maire a été désignée représentante de la CCPAR au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Chinonais.

Comité de Pilotage des Rythmes scolaires du 05 mai 2014

Elaboration d'une charte d'engagements réciproques entre l'école et la commune concernant la mise à disposition du matériel et l'utilisation partagée des locaux. Projet de rencontre « portes ouvertes » pour que les parents puissent prendre connaissances des activités réalisées par leurs enfants tout au long de l'année.

Adaptations durant la période écoulée, crainte exprimée pour la rentrée au regard de la poursuite de l'engagement des animateurs avec la commune de Villaines-les-Rochers par rapport à la mise en place des rythmes sur les communes avoisinantes.

Réunion SIVOM de la Vallée du Lys du 05 mai 2014

Il existe une Convention entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de la Vallée du Lys (SIVOM de la Vallée du Lys) et la commune de Villaines-les-Rochers pour le traitement des eaux usées de la commune et l'alimentation en eau potable de la Méquillère, de Pouzeroux pour La Guillardin et La Petite Chaume (achat d'eau).

Pour la partie eaux usées (EU), la redevance est établie avec une part fixe (remboursement emprunt, construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) de Pont-de-Ruan, volume annuel des eaux usées traitées et prise en charge investissements poste de la Méquillère) pour un montant de l'ordre de 5 010,00 €.

La part variable prend en compte le fonctionnement de la STEP, du service administratif et de la participation de la commune proportionnellement au nombre de m³ enregistrés par le débitmètre. Elle est de l'ordre de 40 000,00 €.

A retenir :

Sur 2013, une augmentation de 9 000 m³ d'effluents de la commune dus aux eaux parasites du réseau, ce qui va entraîner une augmentation du montant de la part variable.

Sachant que le débitmètre est en panne depuis le mois de février dernier, une estimation des volumes envoyés va être réalisée et devrait être à l'avantage de la commune sous réserve du remplacement à venir du débitmètre et des conditions hydrologiques de la fin de l'année 2014.

Erreur de calcul par rapport au coût de fonctionnement du poste des Plâtreaux sur les années 2010 à 2012 ayant entraîné un trop versé. La régularisation se fera prochainement pour un montant de 16 000,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.